

## À la recherche du mot juste

Jean Dalpé

Volume 56, Number 3, 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104658ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104658ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Dalpé, J. (1988). À la recherche du mot juste. *Assurances*, 56(3), 491–498.  
<https://doi.org/10.7202/1104658ar>

# À la recherche du mot juste

par

Jean Dalpé

## 1. *Convivial et convivialité*

Le premier est un adjectif et le second, un nom. Les deux sont acceptés par le dictionnaire. *Robert*, en effet, fait remonter *convivialité* à 1816, dans un contexte anglais. On y donne au mot le sens suivant : « Rappports positifs entre personnes au sein de la société ». « Spécialement (1816, dans un contexte anglais). Goût pour les réunions joyeuses où l'on mange. »

491

Peut-on parler, cependant, des relations *conviviales* qui existent entre les deux groupes de population les plus importants au Canada ? On le peut, mais ne pourrait-on pas également, et beaucoup plus simplement, parler des bonnes relations qui existent entre les deux groupes ? Il y a là un autre exemple, sinon de franglais, tout au moins d'une certaine boursoufflure du style.

## 2. *Fioul*

C'est ainsi qu'en France on traduit parfois le terme *fuel oil*. Est-ce à dire qu'au Canada, on doit nécessairement employer la même expression ? Je ne le crois pas. On me dira que l'*huile de chauffage* est une traduction littérale de *fuel oil* ; c'est vrai, mais au strict point de vue euphonique, *fioul* n'est pas bien joli. Et puis, il y a *mazout* qui indique une densité différente.

## 3. *Pamphlet*

Faut-il rappeler qu'un pamphlet, ce n'est pas une circulaire, une brochure, un opuscule, ce qu'en anglais, on appelle *pamphlet*. C'est un écrit satirique, violent, vitriolique, qui attaque la réputation d'un homme ou d'un organisme, d'un parti, d'un groupe, d'un mouvement et qui peut donner lieu à une poursuite en libelle ou en diffamation.

Assez curieusement, le mot viendrait, d'après *Robert*, de *Pamphilet*, comédie en vers latins dont l'origine remonterait au XII<sup>e</sup> siècle.

Voilà un autre exemple d'un même mot que l'on retrouve en anglais et en français, mais dont l'usage a donné lieu à un sens différent. La langue, la mise en scène, certains us et coutumes, voilà des domaines où le milieu anglais rappelle souvent l'époque où Guillaume de Normandie et ses barons imprégnaient fortement la vie du pays qu'ils venaient de conquérir. La devise du pays en a gardé des traces.

492

#### 4. Équité

S'emploie trop souvent pour indiquer le capital-actions d'une entreprise. Ainsi, on écrira « le rendement sur l'équité ». En français, ce mot a le sens de justice, mais n'indique pas, comme en américain, les fonds propres de l'entreprise, c'est-à-dire le capital souscrit et payé, et le surplus ou excédent qui prend la forme d'une réserve appartenant aux actionnaires, tandis qu'en assurance, les autres réserves et provisions sont détenues par l'entreprise pour le compte des assurés.

Voici comment *Robert* définit le mot : « Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun ; vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste ». Comme on est loin du mot *equity* employé par les Américains dans le vocabulaire comptable.

Tout en confirmant l'opinion que nous avons exprimée, les spécialistes apportent des nuances. Ainsi, *equity* veut dire dans certains cas soit « l'intérêt des créanciers et des propriétaires », soit « les capitaux propres, les fonds propres, la situation nette ou l'avoir des propriétaires ». On note qu'il s'agit là d'un dernier sens accordé au mot *equity*, au Canada.

Mais pourquoi les Américains donnent-ils au mot *equity* le sens en question ? On est bien loin ici du terme anglais qui évoque également une idée d'équité et de justice. D'un autre côté, il s'applique aussi, d'après *Harrap's*, au syndicat des artistes de la scène. Bizarre !

#### 5. Courtier

Le courtier, c'est l'intermédiaire entre l'assuré et l'assureur. Je constate que dans le chapitre quinzième de la loi relative aux modifi-

cations apportées au *Code civil* de la Province de Québec, on continue de dire *courtier en assurances*. Or la manière exacte de procéder, c'est d'écrire *courtier d'assurances*. Ainsi, on dit le *courtage d'assurances* et non pas *en assurances*. Il y a là plus qu'une nuance, mais une manière correcte de s'exprimer. Quand donc cessera-t-on de voir revenir les mêmes erreurs dans le langage technique de l'assurance : courtier en assurances, gicleur, etc. ? Ce dernier, par exemple, est destiné à des appareils précis, mais non à une installation d'extincteurs automatiques, comme on le dit en français. Longtemps, on a dit *responsabilité publique*, en traduisant ainsi le terme anglais de *public liability*. On semble enfin parvenu à l'usage généralisé de *responsabilité civile*. Mais pour combien de temps ?

493

## 6. Le *look* européen

Dans une revue d'assurances paraissant à Paris, on écrit : « Le *look* européen, on le cherche à Paris, il est à Londres ». Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Que Monsieur X porte des vêtements coupés à la mode anglaise ? Non, tout simplement qu'il agit comme administrateur et animateur du groupe, aussi bien à Paris qu'à Londres. Au premier abord, qui aurait pu le dire sans se référer au contexte ? Nous notons le fait à nouveau avec désolation, tout en rappelant l'opinion exprimée par M. René Étiemble : les assureurs français, en particulier, donnent un bien mauvais exemple. Dans le cas présent, *look* ne veut pas dire du tout ce que l'on a dans l'esprit.

Nous pouvons nous en désoler, mais en ce moment, à Paris, la mode est de citer des mots anglais, à tort et à travers. À force de les employer, ils s'incrument, avec le résultat que l'on sait.

## 7. La *donne*

Assez curieusement, depuis quelques années, on emploie le mot *donne* pour *données*. Ainsi, on dira « la *donne* du problème », alors que le dictionnaire, tout en acceptant le mot et en le faisant remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle, le définit ainsi : « Action de donner, de distribuer les cartes au jeu ». Ainsi, Sartre a écrit : « Jurassien a ramassé les cartes, il fait la *donne* », c'est-à-dire la distribution. Nous suggérons donc de dire, par exemple, *les données du problème* et non *la donne*.

Ce qui est extrêmement embarrassant, en ce moment, c'est que l'on accorde assez souvent à un mot un sens qu'il n'a pas. À force de le répéter, on en vient à créer un vocable fautif mais qui, à la suite

d'un emploi répété, acquiert un sens tout à fait différent. Il n'est pas question d'aller contre un mouvement pareil, mais il faut le noter, croyons-nous.

### 8. Autres exemples : le *zapping*, le *sampling*, l'*inventé* et l'*éventé*(<sup>1</sup>)

Tout cela pénètre en France dans la langue de tous les jours, chez les jeunes surtout, paraît-il.

494 Le *zapping*, ne serait-ce pas l'imagination débridée, farfelue ? Quant au *sampling* ou « le son en tranches », ne serait-ce pas une mixture musicale qui emprunte des sons à cinq, dix, quinze musiques différentes pour en faire une nouvelle ? Et l'*éventé*, nous dit-on, ce sont toutes ces choses éphémères qui disparaissent presque du jour au lendemain.

Un article de M. Guillaume Malaurie traite, dans *L'Express*, de l'éphémère dans la vie moderne. Son texte nous laisse un peu éberlué. Après nous avoir secoué comme un prunier, il conclut : « Attention, danger. À ce train-là, beaucoup ne suivent plus. » Et il ajoute : « Une partie de la société française décroche. » En toute simplicité, on comprend pourquoi, même si l'autre prend part à l'essoufflante course. Tant il est vrai qu'en ce moment, on assiste presque partout à l'éphémère, à la course folle, même dans la langue. Tout cela n'est guère sérieux, pensera-t-on.

Les mots nouveaux, même farfelus, sont la marque d'une époque, et c'est pourquoi nous avons voulu en mentionner ici, malgré tout ce qu'ils ont d'éphémère, d'un peu fou.

### 9. *Opportunité*

En français, le mot n'a pas le sens d'*occasion* que rend en anglais *opportunity*. Au lieu d'écrire, comme un Anglais le fait dans un article paru dans *Référence* : « Nous sommes à l'affût de toute opportunité », il aurait pu affirmer, par exemple : « Nous sommes à l'affût de toute affaire ou de toute occasion intéressantes ».

De même qu'en français, on dira : « Il est opportun d'agir, d'intervenir » ou encore : « La situation nous paraît opportune, excellente, justifiant notre intervention ».

(<sup>1</sup>) Nos z'années zappeuses, par Guillaume Malaurie. *L'Express*, numéro du 10 juin 1988.

Voilà un autre mot à peu près semblable dans les deux langues, mais dont le sens est différent ; ce qui est assez souvent le cas.

*Note* : Voici un autre exemple : *Le décloisonnement* : *obstacle ou opportunité*. Ce que l'on veut dire, c'est, à nouveau, *occasion*.

## 10. Lobbying

Dans *Référence* de juin 1988, on note également :

« Outre Atlantique, c'est un métier à part entière, exercé le plus souvent par des juristes et des familiers du monde politique. Le *lobbying* a en général une quintuple dimension, économique, juridique, politique, diplomatique et de communication. À l'instar du *marketing mix*, on peut dès lors parler de *lobbying mix*. . . »

495

Le *lobbying* indique une influence sur le milieu politique, en particulier. Il s'agit d'un groupe d'hommes dont la fonction consiste à convaincre un milieu politique mais aussi, en général, l'opinion. Ainsi, dans les journaux, à la radio ou à la télévision, on constatera à un moment donné que le mot semble s'appliquer dans un sens ou dans un autre. Il s'agit d'abord de convaincre les hommes politiques, puis le public. Il y a là une force politique ou sociale qui s'exerce presque librement, toujours silencieusement.

Quant à *lobbying mix*, en toute simplicité, nous nous demandons ce que notre confrère français veut bien dire.

Le mot s'emploie, dira-t-on, donc, il a un sens, mais a-t-il tous les sens qu'on lui donne ? *Harrap's* suggère pour le *lobbying* « intrigues de couloirs ».

## 11. You "may" or you "must" : la règle et son adaptation aux faits dans le jargon juridique

« Vous ne pouvez employer les deux mots indifféremment », nous disait ce charmant homme qu'était le professeur Smith, à l'époque lointaine où je fréquentais l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. M. Smith était Écossais, alors qu'avec un nom pareil, il aurait pu être anglais, si le *kilt* n'avait démenti tout ce qu'on aurait pu croire au premier abord.

« Vous *pouvez* faire une chose ou vous *devez* la faire, selon le cas », nous disait-il, « mais vous ne pouvez ou ne devez pas à la fois faire l'une et l'autre ». Mais alors pourquoi la *Loi des assurances*, par

exemple, précise-t-elle “*you may*”, alors qu’il semble au premier abord qu’il y ait obligation de faire ce qu’elle indique. Pour l’apprendre, bien longtemps après, je me suis mis à l’école d’un savant maître, M. Louis-Philippe Pigeon.

Voici ce qu’il a écrit sur le sujet, à titre de professeur titulaire de droit constitutionnel à l’Université Laval, dans un cours donné aux conseillers juridiques du gouvernement du Québec, en 1965<sup>(2)</sup> :

496

« La règle législative d’après laquelle le mot « doit » (*must*) est impératif tandis que le mot « peut » (*may*) est permissif n’empêche pas que le mot « peut » soit souvent impératif d’une certaine manière. Elle n’empêche pas non plus que « doit » ne soit pas toujours impératif de la même manière. En effet il existe toute une théorie d’après laquelle on reconnaît divers degrés d’impératif découlant du mot « doit ». Les auteurs, qui traitent de l’interprétation des statuts, établissent une distinction très importante entre les dispositions qui sont impératives et celles que l’on appelle directives, autrement dit, entre les impératifs absolus, - ceux qu’on ne peut pas négliger sans que l’omission entraîne nullité, et les impératifs moins absolus qui sont des prescriptions à suivre mais dont l’inobservance n’entraîne pas nullité. Si je ne m’arrêtais dans cette voie, je devrais exposer toute la théorie des nullités. Je me contente de signaler que malgré la règle que « doit » est toujours impératif, la nullité qui résulte de l’inobservance de la directive n’est pas toujours absolue et dépend du caractère que l’on reconnaît à la disposition : « impératif » ou « directif », pour employer des expressions qui traduisent littéralement les vocables utilisés en anglais. »

Si donc le professeur Smith tentait de nous convaincre de la distinction fondamentale entre le “*must*” et le “*may*”, il n’avait pas entièrement raison, puisque dans certains cas particuliers que souligne M<sup>e</sup> Pigeon, la langue juridique a donné à ces mots une certaine interprétation qui contredit ce que le bon usage (le *King’s English*) semblait avoir reconnu une fois pour toutes, semble-t-il.



Autre nuance du jargon juridique dont traitait également M<sup>e</sup> Pigeon : l’expression *et/ou* que l’on emploie si souvent, hélas ! Il a raison de dire que les deux mots ne doivent pas être mentionnés côte à côte. En effet, *ou* indique le choix entre des solutions différentes et

<sup>(2)</sup> *Réduction et interprétation des lois*, par M<sup>e</sup> Louis-Philippe Pigeon, c.r., page 25.

non l'une et l'autre. Voici ce qu'il en disait à ses étudiants de Québec vers la même date :

« Que dire maintenant de « et/ou » ? « Et/ou » est tout simplement inadmissible. Je vous citerai une partie de ce que dit à ce sujet Pierre Daviault dans son ouvrage *Langage et traduction* au mot “and/or”. Il relate ces paroles d'un juge des États-Unis qui caractérise de la façon suivante “and/or” : “*A befuddling nameless thing, that Janus-faced verbal monstrosity neither word nor phrase, the child of a brain of someone too lazy or too dull to know what he means.*”

« *Et/ou* » semble avoir été employé par des gens qui se préoccupent avant tout de paraître savants. Je crois que c'est tout à fait l'opposé. L'utilisation de cette conjonction, qui n'en est pas une, est une chose qui répugne au génie de la langue, aussi bien en anglais qu'en français. Il faut prendre le temps de réfléchir et construire la phrase de façon à ne pas recourir à cet artifice. »

497

## 12. Fondation

À mon avis, on ne doit pas écrire *fondation contre le cancer*, *fondation du cancer* ou, à plus forte raison, *fondation pour le cancer*. Au sens donné en Amérique, tout au moins, la fondation est un fonds constitué par un ou plusieurs bienfaiteurs et destiné à fournir les ressources nécessaires à la lutte contre le cancer, par exemple. C'est un peu long ? Assurément, mais à mon avis, on doit indiquer ce pour quoi le fonds est créé, comme la langue l'exige et non faire de l'expression anglaise une traduction plus ou moins littérale. On doit aussi tenir compte de l'esprit qui anime le français. Qu'on dise donc la *Fondation De Sève* ou la *Fondation pour la lutte contre le cancer* ou, comme à New-York, la *Fondation Rockefeller*.

## 13. Les canadianismes

Il y a bien longtemps, Jacques Viger a voulu fixer le bon usage au Canada français, en réunissant, dans ses *Saberdaches*, quelques canadianismes de l'époque. C'est ainsi qu'on a fait paraître un vocabulaire régional dans un certain nombre de numéros du *Bulletin du bon parler français* (volume VIII - 1910). En voici quelques exemples que nous reproduisons, soixante-dix-huit ans plus tard, afin de mon-



trer ce qui en est resté<sup>(3)</sup>. Cela confirme que le parler canadien, en regard de la langue française, est lui-même en constante évolution :

« CONFORTABLE - Adj. - Cet adjectif a beaucoup de significations. 1. *Consolant* : C'est une nouvelle *confortable*. 2. *Agréable* : temps, jour *confortable*. 3. *Doux, content* : mener une vie *confortable*. 4. Qui réjouit, qui fait plaisir : une liqueur *confortable*. 5. Qui *fortifie*, confortatif : une nourriture, un mets *confortable* ; ce mot est anglais.

498

CORDEAUX - s.m.pl. et *Courroies*, s.f. - Mots employés le plus communément au pluriel à la place du mot propre *guides*, usité avec justice à Montréal pour exprimer *les longues rênes attachées à la bride d'un cheval attelé*, et qui servent à le conduire. On doit donc dire : donnez-moi les guides et non les *cordeaux* ou les *courroies*.

CORNER - V.n. - Employé comme *biner* pour exprimer qu'une personne *enrage*, éprouve un dépit, un déplaisir grand et sensible. Il a *corné* comme il faut, c'est trop corné ; ce contretemps le fera corner. V. *biner* et *ébrayer*.

CÔTE - S.f. - Ce mot signifie le penchant d'une montagne et d'une colline et les rivages de la mer. Côte d'une telle montagne ; les côtes de l'Océan. Mais on l'applique à tort ici à toute éminence, hauteur ou élévation.

On se sert aussi de ce mot pour désigner une rangée de terres concédées, ou les habitants de la campagne.

La côte de la Visitation. C'est un habitant de la Côte St-Luc. Je viens de la Grand'Côte. On dit courir les *côtes* pour les *campagnes*. »

Nous nous contentons de citer ces quelques exemples, en renvoyant le lecteur au *Bulletin du bon parler français*.

#### 14. Les *intervenants*

Les *intervenants* sont ceux qui interviennent dans une opération quelconque, industrielle, financière, commerciale, politique. Ce sont aussi les parties en cause, les signataires d'une entente, les copropriétaires, les intéressés, les contractants. On a ainsi le choix pour ne pas se limiter à un seul mot, comme on le fait trop souvent.

<sup>(3)</sup>Bien peu de choses, n'est-ce pas ?